

FORMULAIRE DE DÉCLARATION DE LA TAXE DE SÉJOUR

POUR LES MEUBLÉS CLASSÉS ET LES CHAMBRES D'HÔTES

SAISON 2026



Période du 1er janvier au 30 septembre 2026

Nom : Tél : Adresse :

Date du séjour du	au	Nombre de Nuits	Nombre de Pers de plus de 18 ans	Tarif applicable * à votre hébergement	Montant taxe de séjour
Exemple	1/1/26	7	2	0,77 €	10,78 €
Séjour 1					
Séjour 2					
Séjour 3					
Séjour 4					
Séjour 5					
Séjour 6					
Séjour 7					
Séjour 8					
Séjour 9					
Séjour 10					
TOTAL :					€

Nbre Pers exonérées	Si la taxe de séjour a été perçue par un site de réservation, précisez lequel, (airbnb, abritel, booking, etc..)
0	airbnb

* Tarif applicable à votre catégorie d'hébergement taxe additionnelle incluse

vous hébergement est :	Vous devez appliquer le tarif ci-dessous
Une chambre d'hôte	0,77 €
Un meublé 1 étoile	0,77 €
Un meublé 2 étoiles	0,99 €
Un meublé 3 étoiles	1,21 €
Un meublé 4 étoiles	1,32 €
Un meublé 5 étoiles	1,43 €

Fait à : Signature :

Chèque bancaire à l'ordre du : REGISSEUR TAXE DE SÉJOUR

Adressé à : Communauté Alès Agglomération
 Bâtiment ATOME Service taxe de séjour
 2 rue Michelet BP 60249
 30105 ALES Cedex

Tel : 04 66 54 26 72

DATE LIMITE DE REGLEMENT : LE 15 octobre 2026